

DIRECTIVES SUR LES RAPPORTS – LA VÉRIFICATION – L'ÉVALUATION

CANADA-TERRITOIRES DU NORD-OUEST
FONDS SUR L'INFRASTRUCTURE
MUNICIPALE RURALE

OBJET

Ce guide a été préparé pour aider le Comité de gestion (CG) à s'acquitter de ses responsabilités pour la vérification annuelle du Programme du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), la préparation des rapports d'étape annuels de ses juridictions et l'évaluation des activités connexes. Les vérifications annuelles fourniront à Canada l'assurance que :

- les conditions générales de l'Entente de contribution sont respectées, incluant les lois pertinentes,
- des mesures correctives opportunes sont prises à la suite des conclusions et des recommandations des vérifications,
- il n'y a pas de fraude ou de détournement des fonds de contribution,
- l'administration est efficace et l'optimisation des ressources est réalisée.

SOUMETTRE À CANADA :

Avant le **30 juin** chaque année :

- Une vérification annuelle incluant des plans d'action pour tenir compte des recommandations des vérifications.
- Les vérifications de projet entreprises par plan de vérification des exercices financiers antérieurs.
- Les vérifications des demandeurs, tel que requis.

Avant le **31 août** chaque année :

- Un suivi des recommandations de la vérification.

Avant le **31 décembre** chaque année :

- Un plan de vérification pour le prochain exercice financier.

Le défaut de respecter ces obligations aura comme conséquence de mettre un terme aux paiements de Canada.

Toutefois, le Comité de gestion peut décider que la première vérification annuelle couvrira plus de douze (12 mois) s'il n'y a aucun projet à vérifier au début de la mise en œuvre de ce programme.

VÉRIFICATION ANNUELLE

Infrastructure Canada se servira des vérifications effectuées par le CG pour donner un aperçu national du programme. Une vérification annuelle de l'Entente Canada – Territoires du Nord-Ouest sera effectuée chaque année et la portée de cette vérification inclura des données tant financières que non financières.

Les activités de vérification de projet devraient être enregistrées dans la page de Vérification du Système partagé de gestion des informations pour l'infrastructure (SPGII) et elle sera sujette à des questions dans la page de Clôture de projets. Le Comité de gestion s'assurera que tous les résultats de la vérification et de l'examen soient accessibles pour le public. Les comptes et les dossiers seront conservés pour une période de trois ans après le règlement final des comptes, conformément à l'Entente de contribution.

OBJECTIFS DE LA VÉRIFICATION

La vérification annuelle devrait être effectuée par des vérificateurs accrédités, conformément aux Normes de vérifications généralement reconnues (NVGR) et transmises à Canada et à Territoires du Nord-Ouest.

Les objectifs de la vérification devraient être les suivants :

- évaluer le respect des conditions générales de l'EC et le calendrier pour l'admissibilité des dépenses réclamées;
- évaluer la qualité des contrôles et mécanismes de gestion/financiers/non financiers pour gérer les risques de façon efficace; et
- fournir une opinion indépendante au sujet de la présentation équitable des informations financières et non financières, incluant les lois pertinentes prévues par le programme/gestion de projet.

PLANS DE VÉRIFICATION ANNUELS

Le CG est responsable de l'administration de la fonction de vérification. Pour maximiser l'utilisation efficace des ressources de vérification, Canada/Territoires du Nord-Ouest/gouvernements locaux/organismes/autorités compétentes devraient adopter une approche de vérification unique acceptable par tous les ordres des gouvernements. Les plans de vérification devraient être fondés sur la collaboration intergouvernementale afin de répondre à toutes les exigences de vérification des partenaires de financement dans le but d'éviter les doublons. Un Plan de vérification annuel sera préparé et soumis à Canada et à Territoires du Nord-Ouest par le CG.

Les plans de vérification doivent être élaborés en fonction d'une approche de gestion des risques et doivent préciser ce qui suit :

- les objectifs de la vérification à être atteints pour l'année en question;
- les vérifications effectuées sur une base d'échantillonnage de divers niveaux de financement et de risques;
- la méthodologie de vérification, incluant l'utilisation de vérifications effectuées dans le cadre de plans de vérification;
- le niveau de ressources (financières et humaines) à être attribuées pour assurer la validité du Cadre de responsabilisation de la gestion;
- une très bonne compréhension de l'accès aux documents de travail par Canada et Territoires du Nord-Ouest; et

- les calendriers d'exécution des évaluations et les calendriers d'accès du public aux rapports de vérification.

Dans certains cas, il peut y avoir une obligation d'effectuer une vérification environnementale distincte. Les vérifications peuvent être affichées sur les sites Web pertinents des ministères/organismes et être disponibles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

RAPPORT D'ÉTAPE ANNUEL

INTRODUCTION

L'introduction doit fournir une description générale du programme mettant l'accent sur les réalisations majeures accomplies jusqu'à maintenant.

PROGRÈS DU PROGRAMME JUSQU'À MAINTENANT

Statut détaillé du programme :

- fournir un résumé des informations sur les progrès du programme en ce qui a trait au nombre de projets, aux coûts admissibles, à la catégorie de projet et aux amendements tant pour les demandes visant un projet que pour les projets approuvés;
- fournir un objectif écologique ou autre préétabli de l'Entente de contribution du FIMR;
- fournir une description du processus d'évaluation du projet du Comité de gestion; une description du processus de classement devrait être fournie.

Enjeux environnementaux :

- fournir un aperçu du statut des enjeux environnementaux importants non prévus reliés au projet approuvé et des stratégies d'atténuation proposées pour tenir compte de ces préoccupations.

Avantages :

- fournir une mise à jour des avantages qualitatifs et quantitatifs du programme (environnementaux, économiques, sociaux, culturels, en matière de sécurité, etc.) ainsi que les résultats atteints ou les réussites observées au cours de l'exercice financier.

MISE À JOUR DU BUDGET

- fournir un sommaire des « dépenses réelles et planifiées » pour l'exercice financier de Canada et de Territoires du Nord-Ouest;
- expliquer tous les écarts à la répartition théorique dans l'Entente de contribution ainsi que la ligne de conduite prévue pour corriger la situation;
- énoncer tous les sujets de préoccupation ou les nouveaux facteurs de risque affectant le budget ou le programme FIMR des Territoires du Nord-Ouest.

GESTION DES RISQUES

- indiquer tous les sujets de préoccupation ou les facteurs de risques affectant le calendrier ou le budget du FIMR des Territoires du Nord-Ouest;
- est-ce que les risques identifiés avant la mise en oeuvre du FIMR dans les Territoires du Nord-Ouest sont correctement atténués et contrôlés?
- a-t-on identifié de nouveaux risques? Si oui, faut-il soumettre des plans pour atténuer ces risques?
- indiquer tout enjeu ou facteur de risques qui peut nuire à la réalisation du programme ou du projet selon les plans originaux.

ACTIVITÉS DE COMMUNICATIONS COMPLÉTÉES AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER

- fournir les points saillants des activités de communications du FIMR des Territoires du Nord-Ouest pour l'exercice financier, avec les liens Web connexes.

APPENDICES

Les appendices suivants doivent faire partie du rapport :

- APPENDICE A : Communiqués de presse; et
- APPENDICE B : Copie de l'ordre du jour et du procès verbal des réunions du Comité de gestion.

ÉVALUATION

Canada effectuera :

- une évaluation formative durant la 3^{ième} année (2006-2007) du programme; et
- une évaluation sommative à la fin du programme (2009-2010).

Tous les partenaires coopéreront à l'évaluation du programme du FIMR et fourniront les informations pertinentes. Les coûts associés aux évaluations nationales formatives et sommatives seront assumés par Canada.

Les provinces/territoires ou les municipalités peuvent effectuer leurs propres évaluations mais devraient consulter Canada pour la conception de l'évaluation afin d'assurer une cohérence au niveau des collectes des données, de l'établissement des jalons et de la mesure du rendement. Les résultats de l'évaluation du programme seront affichés sur le site Web d'Infrastructure Canada (www.infrastructure.gc.ca)